

ARRETE N°20/2026

**PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DE SENTIERS DE RANDONNÉE
POUR LA RÉALISATION DE COUPES DE BOIS**

Le Maire de la commune de La Giettaz,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu la demande de l'ONF en date du 22 juillet 2026, sollicitant la fermeture temporaire de plusieurs sentiers de randonnées pour la réalisation de coupe de bois sur les parcelles forestières communales n°31, 32 et 33,

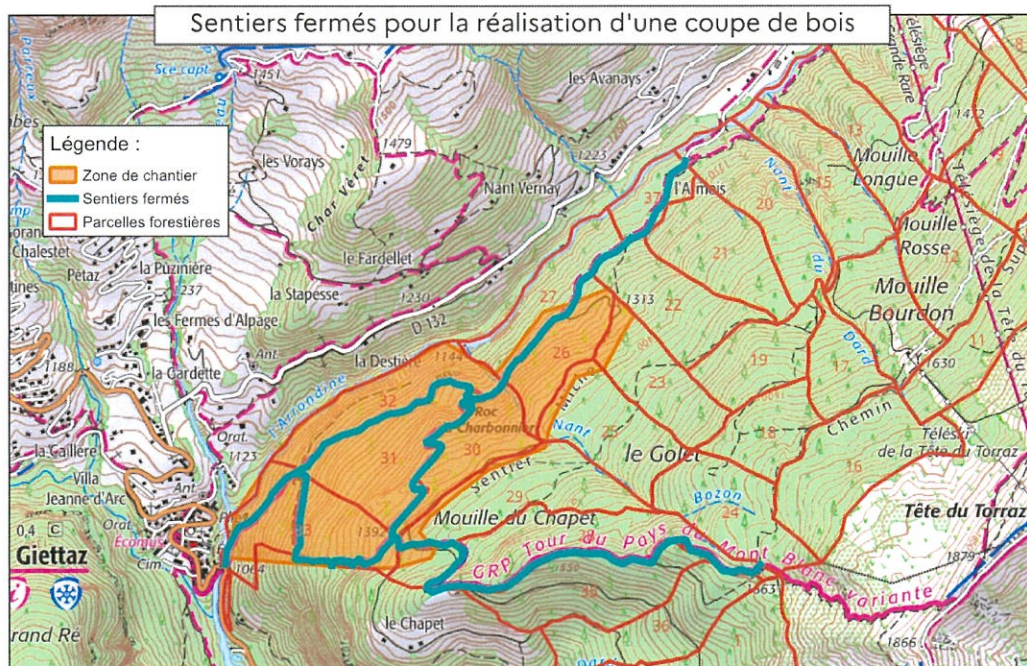
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des randonneurs pendant les opérations de coupes de bois,

ARRETE

Article 1 : Du mardi 28 juillet 2026 au mercredi 30 septembre 2026 inclus, l'entreprise « Travaux du Val d'Arly » représentée par Jean-Paul COUTIN, domiciliée Mont-dessous 2837 route du col 73400 UGINE, est autorisée à intervenir pour la coupe de bois situés sur les parcelles forestières communales n°31, 32 et 33.

Article 2 : Pendant la période mentionnée à l'article 1 (week-end compris), les itinéraires matérialisés **en bleu** sur la carte ci-dessous seront fermés afin de garantir la sécurité des randonneurs :

- Le sentier de randonnée qui part du pont sous le village jusqu'au carrefour de Mouille Rosse (les 2 variantes) ;
- La route forestière de l'Armoys à partir du croisement avec le sentier « Détente rivière » ;
- La piste du Chapet ;
- La piste de débardage dite « chemin Michel ».



Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie ainsi qu'aux départs des itinéraires concernés.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble ou via l'application internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- ONF ;
- Services techniques ;
- Gendarmerie d'Ugine.

Fait à la Giettaz, le 24 juillet 2026

Le Maire,
Daniel DANGLARD

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA GIETTAZ' at the top and 'SAVOIE' at the bottom, with a central emblem. The signature is a large, stylized cursive mark.